Commune de Luc-sur-Mer
Concession de service public pour l'exploitation du casino municipal de Luc-sur-Mer

Dans le cadre de la procédure de Concession de service public pour l'exploitation du casino municipal, le Conseil municipal, lors de la séance du 9 avril 2024 s'est prononcé comme suit :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le choix de la Société du Casino de Luc-sur-Mer comme concessionnaire de service public pour la gestion du casino de la commune,
- **D'approuver** le bail et le contrat de concession de service public à intervenir entre la Commune et la Société du Casino de Luc-sur-Mer,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail et le contrat de concession de service public et à effectuer toutes les formalités nécessaires à la finalisation de la procédure de mise en concurrence.

La délibération est consultable dans son intégralité au siège de la Commune et communicable à toute personne qui en fait la demande. Cette publicité est effectuée en application de l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Affiché sur les panneaux municipaux le 16/04/2024

Publié sur le site internet https://lucsurmer.fr/ le 16/04/2024